

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/07/2025 - 16505 - 2022 B 05118 - 843 939 463 - A.M.G & CO

29 JAN 2025

16505

A.M.G & CO

5 RUE JEAN GRANDEL

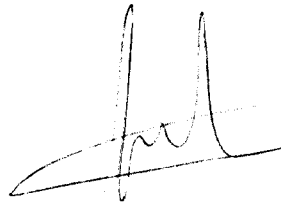
95100 ARGENTEUIL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

certifié conforme à l'original >>



AK

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		6 798	6 798				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		30 722	20 113	10 609	1,60	10 143	1,13
Autres immobilisations corporelles		125 029	94 829	30 200	4,55	41 265	4,60
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		3 138		3 138	0,47	3 138	0,35
TOTAL (I)		165 687	121 740	43 946	6,63	54 547	6,08
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		267 398		267 398	40,32	504 311	56,22
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		11 834		11 834	1,78	9 239	1,03
. Personnel		280		280	0,04	280	0,03
. Organismes sociaux		1 348		1 348	0,20		
. Etat, impôts sur les bénéfices		23 505		23 505	3,54		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		119 287		119 287	17,99	52 376	5,84
. Autres		158 000		158 000	23,83	51 000	5,69
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		37 511		37 511	5,66	225 229	25,11
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		619 164		619 164	93,37	842 436	93,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		784 850	121 740	663 110	100,00	896 982	100,00

AK

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	6,03	40 000	4,46
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000	0,60	4 000	0,45
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	204 019	30,77	109 883	12,25
Résultat de l'exercice	31 172	4,70	94 137	10,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	279 192	42,10	248 019	27,65
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	874	0,13	733	0,08
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 451	28,42	460 079	51,29
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 695	0,86	6 842	0,76
. Organismes sociaux	1 356	0,20	4 713	0,53
. Etat, impôts sur les bénéfices			6 629	0,74
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	171 545	25,87	156 100	17,40
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 274	0,34	144	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 723	2,07	13 723	1,53
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	383 918	57,90	648 963	72,35
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	663 110	100,00	896 982	100,00

AK

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 07/07/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 663 109,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 172,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/07/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

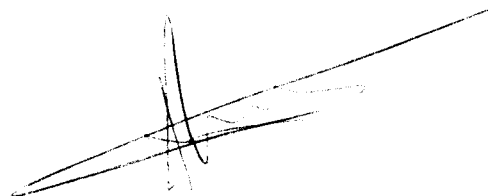
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ce compte conforme à l'original



Alc

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 07/07/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 165 687

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 798			6 798
Immobilisations corporelles	150 320	5 431		155 751
Immobilisations financières	3 138			3 138
TOTAL	160 256	5 431		165 687

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 121 740

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 798			6 798
Immobilisations corporelles	98 911	16 031		114 942
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	105 709	16 031		121 740

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet 31.12.21	3 000	3 000	0	2 ans
Logiciel fibercable 21.11.19	3 798	3 798	0	1 ans
Outillage industriel	30 722	20 113	10 609	de 2 à 5 ans
Materiel de transport	115 367	88 449	26 918	de 2 à 8 ans
Materiel de bureau et informatique	9 034	5 900	3 134	de 2 à 5 ans
Mobilier	628	480	148	3 ans
TOTAL	162 549	121 740	40 808	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 584 790

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 138		3 138
Actif circulant & charges d'avance	581 652	581 652	
TOTAL	584 790	581 652	3 138

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 262 082

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	262 082
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	262 082

AK

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	400,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	400,00	40 000

4.2 - Etat des dettes = 383 918

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	874	874		
Fournisseurs	188 451	188 451		
Dettes fiscales & sociales	180 870	180 870		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 723	13 723		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	383 918	383 918		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 184 665

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	181 323
Dettes fiscales & sociales	3 342
Autres dettes	
TOTAL	184 665

AK

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 104 464

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 104 464	100,00 %
TOTAL	1 104 464	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 240

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	42 351		42 351
Résultat financier	931		931
Résultat exceptionnel	-6 870		-6 870
Participation des salariés			
TOTAL	36 412	5 240	31 172

AK

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 07/07/2025

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

AK

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 262 082

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	262 082
Clients factures a etablr(41810000)	262 082
TOTAL	262 082

8.2 - Charges à payer = 184 665

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	181 323
Fournisseurs sur fnp(40810000)	181 323
Dettes fiscales et sociales :	3 342
Dettes provisio. pour congés payes(42820000)	879
Org. soc. charg. a pay. & prod.(43800000)	64
Charges sociales sur congés payes(43820000)	124
Autres charges a payer(44860000)	2 127
Taxe d'apprentissage liberatoi(44862000)	108
Formation continue (44863000)	38
TOTAL	184 665

AK

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euro

Edité le 07/07/2025

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

AK

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

AK

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euro

Edité le 07/07/2025

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 104 464	1 664 429	1 276 493	693 451	591 392
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	52 443	143 798	127 626	91 466	74 045
c) Impôt sur les bénéfices	5 240	28 745	21 516	12 538	8 035
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	47 203	115 053	106 110	78 928	66 010
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	31 172	94 137	78 446	49 550	36 828
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	472	1 151	1 061	789	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	312	941	784	496	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	14 268	56 798	94 912	238 664	295 183
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 745	13 618	20 416	12 864	12 192

Observations complémentaires

AK

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDEXPERT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.M.G & CO,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	663 110
Chiffre d'affaires hors taxes	1 104 464
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	31 172

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDEXPERT
Fait à SOISY-SOUS-MONTMORENCY le 07/07/2025

AK

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

A.M.G & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 5 Rue Jean Grandel
95100 Argenteuil
843 939 463 RCS Pontoise

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 24/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice** de **31 172 Euros**.

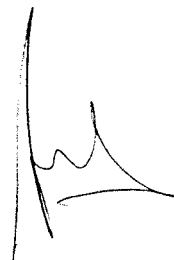
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 172 euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de : **31 172 euros**
- Affecté au compte report à nouveau bénéficiaire le solde d'un montant de : **31 172 euros**

Le compte report à nouveau bénéficiaire ressort ainsi à la somme totale de 235 192 euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président



AK

A.M.G & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 5 Rue Jean Grandel
95100 Argenteuil
843 939 463 RCS Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 24 JUIN 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq,

Au siège social,

Monsieur AMGHAR Khaled, demeurant 60 Rue André Doucet 92000 Nanterre, associé unique de la Société A.M.G & CO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, AMGHAR Khaled, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

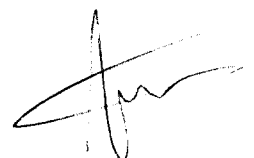
L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 31 172 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ak



DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 172 euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de : **31 172 euros**
- Affecté au compte report à nouveau bénéficiaire le solde d'un montant de : **31 172 euros**

Le compte report à nouveau bénéficiaire ressort ainsi à la somme totale de 235 192 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 279 192 euros et celui du report à nouveau bénéficiaire à 235 192 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

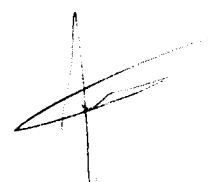
Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2024	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2023	21 429 €	NEANT	NEANT
31/12/2022	NEANT	NEANT	NEANT

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AK



TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

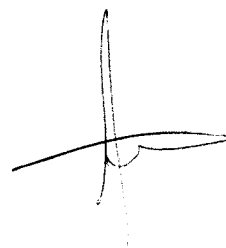
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé unique



AK